

POLARIS®
RZR
RS L



Véhicules pouvant être présentés avec accessoires en option

POLARIS RZR RS1



> TRANSMISSION RENFORCÉE POUR LA COURSE

véhicules pouvant être présentés avec accessoires en option

> AMORTISSEURS WALKER EVANS - LARGEUR DE VOIE DE 162 CM



> RADIATEUR À DOUBLE VENTILATEUR MONTÉ À L'ARRIÈRE



> DIFFERENTIEL AUTOBLOQUANT



> PÉDALE DE FREIN AUX DEUX PIEDS



> PILOTE AU CENTRE DU COCKPIT



ACCESSOIRISEZ À VOLONTÉ...



Pare-chocs avant et Treuil



Pare-chocs arrière



Rock Slider



Support de roue de secours

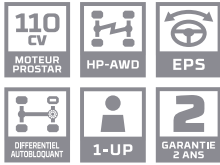


Sacoches de rangement



Utilisez le configurateur 3D Polaris et construisez le RZR RS1 qui vous ressemble sur www.polarisfrance.com

POLARIS
RZR
*White Lightning** **R51**



Type de moteur	4 temps
Cylindrée, cm3	999 bicylindre
Carburant	Injection électronique d'essence
Refroidissement	Liquide
Démarrage	Électrique
Entraînement final	Cardans
Transmission	P/R/N/L/H
Système d'entraînement	Variateur
Suspension avant	Double bras de suspension triangulaire, à débattement de 53.4 cm + amortisseur Walker Evans + barre stabilisatrice
Suspension arrière	Bras tirés entièrement indépendant à débattement de 53.4 cm + amortisseur Walker Evans + Barre stabilisatrice
Freins avant et arrière	4 disques hydraulique (pédale)
Pneus avant / Pneus arrière	29 x 9 - 14 / 29 x 11 - 14
Jantes	Aluminium
Empattement	211 cm
Poids à vide	607.8 kg
Longueur / Largeur / Hauteur	284.5 cm / 162.6 cm / 187.3 cm
Type d'assise	1 baquet
Capacité de carburant	35.9 L
Dimension de la benne	52 cm x 58 cm x 10.4 cm
Capacité de la benne	22.6 kg
Garde au sol	33 cm
Équipement	Direction assistée
Homologation	L7e - 1 place

* Blanc Eclair



WWW.POLARISFRANCE.COM

- POLARISFRANCE
- POLARISORV
- POLARISORV
- POLARISRZR



WWW.CLUBPOLARIS.FR

POLARIS FRANCE
2270 AVENUE DE SAINT-MARTIN
74170 PASSY - FRANCE

ATTENTION : LES IMAGES UTILISÉES DANS CETTE BROCHURE ONT ÉTÉ PRISES SUR TERRAIN PRIVÉ AUX ETATS-UNIS. L'UTILISATION DE CES VÉHICULES DANS UN ENVIRONNEMENT SEMBLABLE DANS VOTRE JURIDICTION PEUT S'AVÉRER INTERDITE PAR LA LÉGISLATION ET/OU RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR DANS VOTRE RÉGION, Y COMPRIS PAR L'ARTICLE L 362-1 ET SUIVANT LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT. CES IMAGES NE CONTIENNENT AUCUN CARACTÈRE CONTRACTUEL ET L'ACHETEUR POTENTIEL DE CES VÉHICULES DEMEURERA SEUL RESPONSABLE POUR L'UTILISATION DES VÉHICULES, AINSI QUE POUR LE RESPECT DE LA LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR